

Avis du Comité Consultatif d'Allocation des Ressources – section Urgences

Séance du 16 juin 2023

1. Allocation de l'enveloppe inflation

En 2023, l'enveloppe inflation s'élève à 9M€. Il convient de déterminer la clé de répartition de ces crédits. Deux options sont proposées aux membres du CCAR-U : une répartition au prorata par établissement ou l'ajout de l'enveloppe aux montants mis en réserve.

Le CCAR-U émet l'avis d'une répartition de l'enveloppe au prorata par établissement.

2. Projets de nouvelles lignes de SMUR

Deux projets de ligne de SMUR dans le 77 et le 95 ont été présentés par des binômes médico-administratifs. Les ambitions sont de créer :

- Une antenne de SMUR au CH de Brie-Comte-Robert,
- Un demi-ligne de SMUR supplémentaire au CH NOVO site de Pontoise.

Une enquête réalisée en 2022 avait effectivement permis d'identifier des besoins sur ces deux territoires.

Des retards de déploiement sur les deux demi-lignes supplémentaires sur le 95 (Gonesse) et le 92 (Beaujon) créées en 2022 soulèvent des inquiétudes quant à la mise en œuvre effective des mesures financées.

Le CCAR-U émet un avis favorable pour le financement des deux projets présentés. Le CCAR-U émet toutefois des conditions au versement des crédits : les lignes doivent être mises en œuvre d'ici la fin de l'année 2023, la gouvernance de l'établissement doit avoir donné son accord et transmis un projet rédigé.

3. Mesures nouvelles

Le CCAR-U souhaiterait valoriser davantage l'aspect social des prises en charge aux urgences. Les problématiques étant différentes pour chacun des établissements, le groupe souhaiterait travailler à un modèle adaptatif.

Une autre piste proposée est celle de développer des appels à projets au sujet d'innovations organisationnelles aux SAU.

Le CCAR-U émet un avis favorable pour lancer les études des projets relatifs au financement d'un appui social aux urgences et aux innovations organisationnelles.

La Présidente du CCAR.U

Signé

Docteur Agnès RICARD-HIBON